



# Premier Prix du Concours International de Plaidoires du Mémorial de Caen

28 Janvier 2001

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,  
À El Kef, en Tunisie, vit Nejb HOSNI.

Je vais aujourd'hui vous parler de cet homme qui a eu 47 ans il y a exactement

trois jours de cela, le 25 janvier dernier.

Cet homme aurait pu être présent parmi nous ce jour, à la fois en sa qualité d'avocat et en celle de défenseur des Droits de l'Homme.

Reconnu internationalement pour son travail en ce domaine, il a reçu en 1992 un prix du Comité des juristes défenseurs des

Droits de l'Homme de New York, en 1995, il est docteur honoris causa de l'université de Dickinson de Carlisle, aux USA. En août 1995, il reçoit le prix international des Droits de l'Homme du Barreau américain « pour sa contribution remarquable aux causes des Droits de l'Homme et du respect de la loi et de la promotion de la justice ».

Enfin, le 10 septembre 1996, il reçoit le prix LUDOVIC TRARIEUX de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux.

Pourtant, Maître Nejb HOSNI n'est pas là, et il y a peu de chances pour qu'il sache que son nom est ici prononcé, et qu'il fait actuellement l'objet de notre attention.

El Kef, c'est une ville qui se situe à près de 150 kilomètres de Tunis, et à une égale distance d'Hammamet.

Hammamet, voilà qui est déjà plus familier.

Lieu de villégiature, plage de sable blanc, hôtels, festival annuel de la culture. C'est ce que disent les guides.

La Tunisie, pays du soleil.

C'est vrai.

Pour nous, pour les touristes.

Pas pour Maître HOSNI.

Pour lui, la Tunisie est désormais une prison, dont il ne peut plus sortir, et où il ne peut plus assurer son existence, ni celle de sa famille.

Son crime impardonnable ? Il est avocat. Circonstance aggravante ? Il défend les Droits de l'Homme, il se bat contre toutes les formes de violation du droit humain, il représente des minorités.

Il ose dire au monde que la Tunisie ne se réduit malheureusement pas à ses stations balnéaires et à son côté si pittoresque, que le gouvernement tunisien veut bien nous montrer.

Aujourd'hui, Maître Nejb HOSNI est en danger, et il est important, **NON, il faut**, il est indispensable, que nous nous penchions sur son cas, par fraternité humaine, et par confraternité.

Maître Nejb HOSNI est né le 25 janvier 1954, il est marié, et a trois enfants. Licencié en droit de l'université du Kef, il devient magistrat de cette ville, et milite en cette qualité pour l'indépendance de la justice.

En 1984, il entre au Barreau tunisien, et défend ses anciens camarades de l'association des jeunes magistrats traduits devant un conseil de discipline. Il va aussi plaider pour les syndicalistes de l'Union générale des travailleurs tunisiens.

En 1987, Maître HOSNI va continuer d'assurer son rôle de défenseur, mais cette même année, la situation politique évolue en Tunisie.

Le président Habib BOURGUIBA est déposé en raison de (*dixit*) « son incapacité mentale à gouverner », par le Premier ministre, ancien ministre de l'intérieur, Zine AL ALEDINE BEN ALI. Le régime tunisien va se durcir.

Dans le même temps, Maître Nejb HOSNI assure la défense des islamistes devant la Cour de Sûreté de l'État.

Il est le premier avocat à oser défendre des islamistes, et à convaincre ses confrères de le faire.

**Aujourd'hui, Maître Nejb HOSNI est en danger, et il est important, il faut, il est indispensable, que nous nous penchions sur son cas, par fraternité humaine, et par confraternité.**



Il agit comme élément catalyseur.

En 1990, il constitue un groupe de défense pour plaider en faveur des islamistes devant la Cour Militaire.

En 1994, il participe à la défense de Moncef MARZOUKI, alors président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme. Une carrière qui se déroule comme étant celle d'un homme de bien, qui refuse que l'on puisse juger arbitrairement une personne sur ses idées, sans qu'il y ait un réel délit. Un avocat qui prend le risque de défendre le pestiféré, le lépreux du moment, qui gêne, et s'oppose au pouvoir politique.

Un homme qui assure son rôle de défenseur des libertés et de garde-fou face à certains comportements, un homme qui a conscience du pouvoir de l'esprit, et qui fait sien la pensée de MONTESQUIEU qui dit qu'il est important que le pouvoir arrête le pouvoir.

Maître Nejib HOSNI a cependant commis une erreur.

Il a cru qu'il pouvait lutter à armes égales par les seules idées, et avec la seule force de conviction contre le pouvoir du gouvernement tunisien.

Il va brutalement être ramené à la réalité. Le 14 juin 1994, Maître Nejib HOSNI est arrêté, et va être détenu arbitrairement, sans jugement, plus de 18 mois.

Pendant cette période, il est soumis à de mauvais traitements, il ne peut pas communiquer avec ses défenseurs pendant de longues semaines.

La raison de cette incarcération : il est accusé d'avoir falsifié un acte foncier.

Cette affaire, fomentée de toutes pièces, sera la base d'un jugement de condamnation en première instance par le Tribunal de Kef, et au prononcé d'une peine de 8 ans d'emprisonnement et de 5 années d'interdiction d'exercice de la profession d'avocat par la Cour d'Appel de Kef, et ce **sans qu'aucune preuve matérielle de sa culpabilité n'ait été apportée, et sans que ses défenseurs**, qui protestaient contre le manque de temps pour préparer une défense, **assistent au procès.**

Désormais, seule la Cour Suprême pourrait réviser l'affaire, et statuer sur **la forme exclusivement**, en voie de cassation.

Alors que cette première procédure est en cours, Maître Nejib HOSNI est accusé d'actes de terrorisme (ce qui est de plus en plus éloigné de l'accusation de falsification d'un acte foncier).

Il sera sauvagement torturé dans les locaux du ministère de l'Intérieur. Il subira au cours de ce qui ne peut pas être appelé un interrogatoire, des sévices graves, connus sous le nom de « technique du poulet rôti ».

On frémit en pensant qu'il existe une telle dénomination, et qu'elle est qualifiée de « technique ».

Sous ce terme se cache une abominable torture, qui consiste à suspendre un homme avec bras et jambes tordus derrière le dos, à le frapper sur tout le corps, et à lui faire subir des chocs électriques.

En Novembre 1996, Maître Nejib HOSNI est acquitté pour ces faits de terrorisme.

Le 14 décembre 1996, après de fortes pressions de la communauté internationale, Maître Nejib HOSNI sera mis en liberté conditionnelle.

**Nul ne sort indemne de ces épreuves**, quelle que soit la force de caractère de l'individu.

Maître Nejib HOSNI, lui, sort en homme brisé par ces années de prison.

À sa libération. Maître Nejib HOSNI est toujours sous le coup de l'interdiction d'exercer et fait alors l'objet d'un harcèlement de tous les instants.

**Le propre de l'homme est de continuer à lutter et à ne pas renoncer à ses légitimes aspirations de liberté, et de respect de sa condition humaine.**

Voici son témoignage :

*« Je suis empêché d'exercer ma profession, sous contrôle de la police politique, il m'est impossible de trouver un quelconque emploi. Mes lignes de téléphone et de fax sont coupées, mon passeport confisqué. J'ai même essayé d'étudier dans une université privée, mais on me rend mon argent, et on me prie de faire l'école buissonnière. »*

Maître Nejib HOSNI est devenu à son tour le pestiféré, le lépreux dont il faut se défier, qu'il faut tenir éloigné, pour ne pas être contaminé.

Il ne peut plus rencontrer personne, il est privé d'emploi et donc de revenus, ce qui limite également ses déplacements à l'intérieur du pays, sans parler des déplacements internationaux, interdits du fait de la confiscation de son passeport.



En 1999, Maître Nejib HOSNI est convoqué et interrogé par la police de Kef, à la suite d'informations parvenues à des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des Droits de l'Homme sur les violations des droits d'un de ses anciens clients. Monsieur Taoufik KABAOUI.

Le 12 avril 2000, Maître Nejib HOSNI reçoit l'autorisation de reprendre son activité... sous surveillance, sans fax, sans téléphone, sans passeport.

**Maître Nejib HOSNI nous a montré sa détermination à défendre une certaine conception de la Justice.**

Il reste en butte à une surveillance policière de tous les instants.

Le 25 juillet dernier, convaincu à ne pas baisser les bras, il rédige un communiqué stigmatisant l'absence de liberté en Tunisie.

Il est aussitôt accusé de « diffamation à l'Ordre Public », et de « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'Ordre Public ».

Le 23 septembre 2000, Maître Nejib HOSNI comparait pour ces chefs d'accusation, assisté de 25 avocats tunisiens et de 2 avocats français. Après avoir reçu un appel téléphonique, le juge d'instruction demande aux avocats français de sortir. Tous les autres avocats se retirent en signe de protestation.

À ce jour, aucune date de nouvelle comparution n'a été fixée.

Depuis le 25 juillet dernier, le ministre de la « Justice » tunisien a donné **l'ordre formel aux professionnels de la justice de ne plus traiter avec « le dénommé Nejib HOSNI »**.

Il est donc de fait à nouveau dans l'impossibilité d'exercer sa profession, et se retrouve dans le dénuement.

Cette situation doit cesser.

Par une action concertée, il faut désormais exiger la levée des mesures de restrictions touchant Nejib HOSNI.

Il faut lui rendre son passeport, lui rendre la possibilité d'exercer son métier, et ce non plus seulement en théorie — je n'ose pas dire « en droit » dans cette situation, car il n'y a pas de droit dans cette procédure — mais aussi en fait.

Pour ce faire, il faut que le cas de Maître Nejib HOSNI soit dénoncé partout et par tous, il faut qu'un soutien soit apporté à sa famille, il faut que les autorités tunisiennes comprennent qu'elles ne peuvent plus se réfugier derrière la fausse image de pays respectueux des Droits de l'Homme qu'elles ont réussi à donner ces dernières années au monde extérieur, et

que désormais, la mascarade doit cesser. En effet, paradoxalement, la Tunisie jouit d'une bonne presse.

Ainsi, dans un traité sur les Droits de l'Homme, faisant référence, et édité en 1993, il est dit « qu'en Tunisie s'ébauchent de réels efforts dans la voie d'un plus grand respect des Droits de l'Homme ».

La Tunisie a une bonne image à l'étranger. Des millions de touristes visitent ce pays chaque année, et grâce à des opérations de relations publiques, de séductions publiques, importantes, la Tunisie est considérée comme un des pays les plus progressistes du monde arabe.

Progressiste, voire...

Les opérations de relations publiques sont trompeuses, et ne servent qu'à cacher les intolérables violations des Droits Humains.

Le maréchal POTEMKINE faisait, dit-on, installer des villages de carton-pâte, propres, remplis de gens heureux et souriants, sur le chemin de l'impératrice Catherine II, afin que celle-ci croie à la prospérité de son peuple. Ces villages étaient démantelés après son passage, et remontés un peu plus loin, pour masquer la véritable vie misérable de la population rurale russe.

Eh bien, le gouvernement tunisien fait maintenant de même, et dissimule ainsi au monde extérieur, la calamiteuse situation des Droits de l'Homme et leur violation quasi quotidienne, sous une belle plage de sable fin.

À nous désormais de savoir quelle image nous souhaitons garder.

Nous pouvons détourner les yeux des zones d'ombre, qui peuvent gâcher le paysage, et alors adieu Maître Nejib HOSNI, ou bien montrer notre révolte, en refusant de cautionner les agissements du gouvernement tunisien, et en donnant au cas de Maître Nejib HOSNI le plus de retentissement possible.

S'attaquer à l'avocat dans l'exercice de sa profession est grave.

Au-delà de la violation inique des droits fondamentaux de l'individu, il y a la volonté de priver les victimes des violations que l'avocat dénonce de leur meilleur recours. Empêcher la défense, interdire la libre opinion, cela laisse clairement apparaître l'intention pour le gouvernement tunisien d'user et d'abuser de son pouvoir.

Quand il n'y a plus personne pour dénoncer les violations des Droits de l'Homme, il est facile de croire qu'il n'y a pas de violation.



C'est là une lourde erreur. Le gouvernement qui agit ainsi porte des œillères, et n'a qu'une vision à court terme de la situation.

Enfant, j'avais un animal, un chien, qui, lorsqu'il faisait une bêtise, détournait la tête.

Je suppose qu'en ne nous voyant plus, il s'imaginait que la réciproque était vraie, et qu'il était ainsi suffisamment caché, à l'abri de toute réprimande.

Bien sûr, il n'en était rien.

Le gouvernement tunisien agit tel le chien de mon enfance. Il pense sans doute qu'en empêchant le verbe de Maître Nejib HOSNI de s'épanouir, il cachera aux yeux du monde la violation des Droits de l'Homme dans son pays.

C'est là faire preuve d'un raisonnement particulièrement étroit et stupide.

La parole de Maître Nejib HOSNI n'est que le vecteur d'une idée, le respect des droits fondamentaux qui sont le propre de l'homme.

Le gouvernement pourra essayer de briser matériellement l'homme, il ne pourra jamais détruire une idée. Celle-ci se relèvera encore et encore, et en dépit des mauvais traitements infligés à l'homme, elle se maintiendra.

Le matérialisme pur est, tôt ou tard, condamné à s'effondrer. Les nazis, les communistes, et tous les chantres d'un matérialisme forcené ont tous dû constater leur défaite. L'esprit finit toujours par être le vainqueur.

Romain GARY, dans son admirable roman, *Les racines du ciel*, faisait dire à un de ses personnages, alors dans un camp de concentration et condamné à une punition d'un mois de cachot, les phrases suivantes :

*« Salut les enfants, un mois de cellule pour vous servir, un mètre dix sur un mètre cinquante, pas moyen de s'allonger — mais justement, j'ai trouvé quelque chose d'épatant. Je vous en fais cadeau tout de suite, parce que j'en vois parmi vous qui font d'assez sales gueules, je ne leur demande pas pourquoi. Il y avait des moments où je me sentais comme ça moi aussi, j'avais alors envie de foncer tête baissée contre les murs, pour essayer de sortir à l'air libre. Vous parlez de claustrophobie !... Eh bien, j'ai fini par avoir une idée. Quand vous n'en pouvez plus, faites comme moi : pensez à des troupes d'éléphants en liberté en train de courir à travers l'Afrique, des centaines et des centaines de bêtes magnifiques auxquelles rien ne résiste,*

*pas un mur, pas un barbelé, qui foncent à travers les grands espaces ouverts et qui cassent tout sur leur passage, qui renversent tout, tant qu'ils sont vivants, rien ne peut les arrêter — la liberté, quoi !*

*Et même quand ils ne sont plus vivants, peut-être qu'ils continuent de courir ailleurs, qui sait, tout aussi librement.*

*Donc, quand vous commencez à souffrir de claustrophobie, des barbelés, du béton armé, du matérialisme intégral, imaginez ça, des troupes d'éléphants, en pleine liberté, suivez-les du regard, accrochez-vous à eux dans leur course, vous verrez, ça ira tout de suite mieux... »*

Ça finira toujours par aller mieux...

Le propre de l'homme est de continuer à lutter et à ne pas renoncer à ses légitimes aspirations de liberté, et de respect de sa condition humaine.

Les idées de Droits de l'Homme sont comme les troupes d'éléphants, rien ne peut les arrêter.

Il a été fait beaucoup de choses à la condition humaine. Elle a été maltraitée, souvent, violée, fréquemment, puis battue et torturée, mais elle s'est toujours relevée. Par la force des idées, et jamais par celle des armes.

Cela n'est pas aisé. Il est souvent plus simple de renoncer, mais il nous appartient de lutter contre ce renoncement.

Il a été dit que ce n'est pas parce que la vie est brutale qu'il faut se résigner, mais que c'est parce que nous y sommes résignés que la vie est brutale. Il nous appartient de refuser cette résignation.

Maître Nejib HOSNI nous a montré sa détermination à défendre une certaine conception de la Justice.

Si, à notre tour, nous ne faisons pas preuve d'opiniâtreté pour défendre Maître Nejib HOSNI, tous ses efforts auront été vains, et il faudra recommencer son travail.

Il faut s'attacher à faire respecter les droits de Maître Nejib HOSNI, pour montrer au gouvernement tunisien que son choix d'action vis-à-vis de Maître Nejib HOSNI est mauvais, pour lui montrer que les idées de liberté, de défense, ne peuvent pas s'éteindre avec un homme, et qu'elles vont au-delà d'une personne.

L'avocat dérange, il est l'aiguillon qui

trouble le pouvoir, et est souvent en butte aux attaques de celui-ci.

André DAMIEN a dit que « *L'avocat dérange parce qu'il soutient les faibles contre les forts, les vaincus contre les vainqueurs puissants épris de vengeance* ».

**Le rôle de l'avocat est important, car la protection des Droits de l'Homme va de pair avec la reconnaissance du droit à les défendre et la protection de ce droit.**

Dévoiler le cas Nejib HOSNI, défendre ce défenseur, est primordial, car le gouvernement tunisien, en harcelant Maître Nejib HOSNI, ne harcèle pas un individu, mais bel et bien les Droits de l'Homme dans leur ensemble.

Il est de l'intérêt de tous, y compris du gouvernement tunisien, que les mesures

***C'est en respectant Maître Nejib HOSNI, et en lui rendant ses droits que la Tunisie pourra réellement devenir ce qu'elle prétend aujourd'hui être. Pour cela, il faut se souvenir qu'à El Kef, en Tunisie, vit Nejib HOSNI***

de restrictions touchant Maître Nejib HOSNI soient levées, qu'il ait le droit et les possibilités d'exercer son métier, que son passeport lui soit rendu, et qu'il ne soit plus en butte à des chicaneries juridiques.

En agissant ainsi, le gouvernement tunisien démontrera sa volonté de faire évoluer, et plus seulement en façade, la protection des Droits de l'Homme en Tunisie, et prouvera qu'il est un peu plus digne de la reconnaissance internationale.

C'est en assurant la liberté d'expression des défenseurs des Droits de l'Homme, que la Tunisie pourra réellement aspirer à devenir une réelle démocratie.

C'est en respectant Maître Nejib HOSNI, et en lui rendant ses droits que la Tunisie pourra réellement devenir ce qu'elle prétend aujourd'hui être.

Pour cela, il faut se souvenir qu'à El Kef, en Tunisie, vit Nejib HOSNI.

*Laurent-Pierre AGOPIAN*  
Avocat